

Formation au CN D Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin

Maîtriser les règles
spécifiques aux artistiques
chorégraphiques dans la
convention collective nationale
des entreprises artistiques et
culturelles (CCNEAC)

12 & 13.03.2025

Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin

Maîtriser les règles spécifiques aux artistes chorégraphiques dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

Présentation de la formation

La convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC), dite du « secteur public », applicable aux entreprises de spectacles subventionnées, précise les conditions de travail des artistes chorégraphiques, notamment dans son titre XIV. La connaissance et la compréhension fine par les employeurs des dispositions qui y sont mentionnées a des conséquences directes et concrètes sur l'organisation du travail des équipes, sur la constitution des budgets de production et sur la rédaction des contrats de travail. Cette même connaissance est essentielle pour les salariés, afin de maîtriser leurs droits et obligations qui découlent de ce texte. Cette formation à la lecture et à l'application opérationnelle des dispositions de la CCNEAC est conçue à destination des deux parties prenantes. Elle permettra de sécuriser les relations et améliorer les conditions de travail au sein des compagnies en apportant les outils nécessaires à une bonne application de la réglementation et à un travail plus efficace. Grâce à une analyse exhaustive des dispositions concernant les danseurs et danseuses, les participantes et participants à la formation pourront répondre aux questions qu'ils se posent, en lien avec la réalité de leurs projets et de leurs métiers, comme : quelles sont les règles applicables au déroulement des auditions ? Quelles sont les mentions obligatoires du contrat de travail ? Quelle est la durée d'un service de répétition ? Qu'est-ce que le « temps dansé » ? Un artiste chorégraphique peut-il être payé en heures supplémentaires ? Quel mode de rémunération pour les artistes : à l'heure, au cachet, au mois ?

Un cachet peut-il englober plusieurs représentations dans une même journée ? À quel moment verser les différents types d'indemnités (transport, repas, hébergement, double résidence...) ?

Cette formation de 2 jours alternera apports théoriques et exercices pratiques.

Jour 1 : les auditions, les temps de travail, les salaires

Jour 2 : le contrat de travail, les tournées

Formatrices

Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin

Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin sont Juristes en charge de l'information des professionnels au Centre national de la danse. Elles ont notamment en charge l'information des danseurs, chorégraphes, administrateurs de compagnies, professeurs de danse, sur les questions d'ordre juridique et administratif liées à leur parcours professionnel (droit du travail, protection sociale, droits d'auteur et droits voisins, droits des contrats, droit des associations, droit de la fonction publique...). Toutes ces années au contact du secteur chorégraphique leur ont permis de développer expertise et connaissance du terrain, qui seront mises au service des stagiaires de la formation.

Public concerné

Public : artistes chorégraphiques, chorégraphes, administrateurs et administratrices, dirigeantes et dirigeants de compagnies.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à contacter Raphaëlle Petitperrin (raphaelle.petitperrin@cnd.fr) afin d'étudier les modalités de participation adaptées.

Effectif : 15 stagiaires maximum

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

Durée totale : 14 heures

Dates et horaires : du 12 au 13.03.2025, tous les jours de 10:00 à 13:00 et de 14:00 à 18:00

Lieu de la formation

Centre national de la danse,

1, rue Victor-Hugo – 93507 Pantin

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les dispositions de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles ;
- Rédiger et négocier les contrats de travail entre employeurs et artistes chorégraphiques ;
- Organiser les auditions et les journées de travail conformément à la convention collective ;
- S'appuyer sur la CCNEAC pour comprendre ses droits en tant que salarié.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques ;
- Exercices pratiques de rédaction ;
- Mises en situation et tests.

Modalités d'évaluation

Une autoévaluation est mise en oeuvre en début et en fin de formation.

Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Un questionnaire d'évaluation de la formation et des acquis est envoyé aux stagiaires après le stage.

Tarifs

280 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge

75 € pour les stagiaires ne bénéficiant pas d'une prise en charge

Modalités d'inscription

Télécharger le bulletin d'inscription et le retourner accompagné d'un CV avant le 25.02.2025 à

raphaelle.petitperrin@cnd.fr

Pour une prise en charge, veuillez prévoir un délai plus long et vous adresser au contact administratif pour vous aider à établir votre dossier de demande (AFDAS, France Travail, Adami...).

Les dossiers sont étudiés par ordre d'arrivée et selon la cohérence du parcours dans le cas où il y a des prérequis.

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

Contacts

Informations pédagogiques

Raphaëlle Petitperrin

+33 (0)1 41 839 847

raphaelle.petitperrin@cnd.fr

Informations administratives

Dorian Lagarrigue

+33 (0)1 41 83 98 79

dorian.lagarrigue@cnd.fr

Bulletin d'inscription

Samuela Berdah et Raphaëlle Petitperrin

Retourner le bulletin d'inscription et un curriculum vitæ avant le 25.02.2025 à :

raphaelle.petitperrin@cnd.fr

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

Nom _____

Prénom _____

Date et lieu de naissance _____

Nationalité _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Mail _____

Téléphone _____

Numéro de sécurité sociale _____

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence _____

Motivation et attentes

Merci d'expliciter en quelques lignes votre motivation et vos attentes quant à cette formation

Vos besoins

Si vous avez des besoins spécifiques pour suivre cette formation, nous vous remercions de nous les indiquer ci-dessous

Situation professionnelle actuelle

Danseur

Chorégraphe

Professeur de danse

Médiateur de la danse / relation avec
les publics

Chargé de mission EAC

Administrateur, chargé de production ou
de diffusion

Autre (préciser)

Pièces à joindre

– Votre CV

Pièces complémentaires à joindre dans le cadre d'une demande de prise en charge

Salarié

- Autorisation d'absence de votre responsable hiérarchique
- Accord de prise en charge du coût pédagogique

Demandeur d'emploi

- Accord de prise en charge du coût pédagogique par l'Afdas ou par France Travail
- Justificatif d'inscription à France Travail
- Notification de rémunération (ou non) de France Travail

Profession libérale

Accord de prise en charge du coût pédagogique de votre organisme collecteur

Déclare sur l'honneur être apte à la pratique de la danse

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé au CN D
Réception :